

**Sécurité liée à la circulation automobile - Affichage commercial
sur les panneaux associatifs - Stationnement sur les trottoirs - Interpellation
de M. NACHIN, Conseiller Municipal**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai une interpellation, plutôt trois questions posées par André NACHIN au nom du groupe «Besançon Écologie Les Verts». Il souhaitait m'interpeller, amicalement a-t-il indiqué entre parenthèses -j'espère que les parenthèses ne seront pas enlevées- sur les trois questions suivantes :

- le problème de la sécurité liée à la circulation automobile,
- l'affichage commercial sur les panneaux municipaux réservés aux associations,
- le stationnement sur les trottoirs.

M. NACHIN : Le bilan très lourd des accidents de la circulation dans l'agglomération de Besançon bouleverse beaucoup d'entre nous. Ces chiffres ont été publiés par l'Est Républicain il y a quelques semaines : 8 tués et 563 blessés en 1988, 21 tués et 532 blessés en 1989, une progression effrayante qui est sans doute liée à l'augmentation du trafic automobile et qui n'est pas un phénomène propre à Besançon.

Les moyens existent pour mettre un terme à cette hécatombe, encore faut-il avoir la volonté politique de les proposer et de les mettre en œuvre. En votre qualité de Maire et de Parlementaire, vous avez des responsabilités, je vous pose la question : quelles ont été vos initiatives pour améliorer la sécurité sur les routes ?

Il s'agit d'un problème qui nous concerne tous comme le phénomène de la drogue, à cette différence que la route fait chaque année incomparablement plus de victimes que la drogue. En 1988 en France : 10 000 morts et 225 000 blessés ; dans le Doubs : 82 morts et 2 000 blessés. Il faut arrêter de tout sacrifier à l'automobile et à la vitesse, aucun moyen de transport n'est aussi coûteux et meurtrier que l'automobile et il faut prendre des mesures d'urgence. A Besançon, les mesures que nous proposons :

- c'est la recherche immédiate de terrains pour réaliser des parkings de dissuasion aux entrées de la ville,
- c'est la mise en place, dans les délais les plus rapides avec la participation du Département et de la Région, des transports en commun confortables, nombreux et non polluants entre les communes de la périphérie et Besançon pour dissuader les gens d'utiliser leur voiture pour leurs déplacements,
- c'est la modernisation et le développement des chemins de fer d'intérêt local et entre autres la construction d'une gare SNCF à la hauteur de Planoise et peut-être aussi la réhabilitation de la voie de chemin de fer entre Besançon et Devecey qui est utilisée simplement pour le trafic marchandises,
- c'est l'abandon définitif du projet d'une autoroute européenne qui traversait Besançon de Valentin au Trou au Loup en passant par Planoise,
- c'est la mise en chantier -et là nous avons eu des assurances que ça se ferait plus rapidement que ça n'avait été annoncé lorsque j'ai interpellé le Député-Maire le 3 juillet dernier- rapide du tunnel sous la Citadelle.

Nous proposons également la reprise immédiate des négociations avec la Société des Autoroutes pour l'ouverture d'un échangeur sur l'A 36 dans le secteur de Marchaux, qui permettrait de réduire la circulation des voitures et des poids lourds rue de Vesoul et sur le boulevard Nord.

Nous proposons également -et je l'avais indiqué au Député-Maire dans une lettre le 5 septembre dans laquelle nous nous réjouissons des initiatives qu'il avait prises pour limiter le stationnement en centre-ville- la limitation à 50 km/heure de la vitesse dans l'agglomération bisontine. Comme ici à Besançon, nos arguments ne sont pas très convaincants, je signale toutefois que c'est le Secrétaire d'État aux Transports, Georges SARRE, qui a annoncé que la vitesse pourrait être ramenée à 50 km/heure dans les agglomérations, la vitesse pour Besançon restant limitée au centre-ville à 20 km/heure.

Ce que nous proposons également c'est la mise en œuvre de moyens pour rendre effectives ces limitations de vitesse par des campagnes d'informations, mobilisant tous les moyens d'informations à la disposition de la Municipalité, par la mise en place de ralentisseurs, de bandes sonores, de super signalisation, de voies matérialisées, etc.

Enfin, nous proposons la piétonnisation du centre historique de Besançon et la réalisation dans tous les quartiers où cela est possible, de voies cyclables en site propre.

En tant que Parlementaire, vous pouvez faire des propositions pour limiter la puissance des véhicules par les constructeurs, limiter la vitesse (110 km/heure sur autoroute comme aux Etats-Unis, 80 km/heure sur route, 50 km/heure dans les agglomérations), doubler dans un premier temps le prix des carburants, la différence étant investie dans le développement des transports en commun. Il est peut-être utile pour certains de rappeler que le pétrole est une matière première qui n'est pas inépuisable, et qu'elle a d'autres utilités que de faire fonctionner des moteurs, par exemple 75 % des matières premières utilisées par la chimie organique viennent du pétrole. Nous vous proposons le développement des transports en commun notamment des chemins de fer aussi bien pour les personnes que pour les marchandises en les rendant plus compétitifs. Nous proposons également que l'on prenne des mesures comme cela vient d'être fait en Autriche et en Suisse, pour limiter la circulation des poids lourds, qu'on abandonne le programme autoroutier démesuré qui est une incitation au développement de la circulation des voitures et des poids lourds.

Des mesures sont à prendre d'urgence, ce n'est pas dans cinq ans ! Nous espérons que celles que nous proposons retiendront votre attention, c'est la sécurité de chacun d'entre nous qui est en question, mais c'est aussi la qualité de notre cadre de vie et celle de l'environnement que nous transmettrons aux générations futures. C'était la première intervention que je voulais faire !... (rires)...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. NACHIN a la possibilité réglementaire de poser les questions en fin de séance, d'interpeller le Maire, je crois qu'il profite aisément de ce règlement. Poursuivez par la deuxième question.

M. NACHIN : La deuxième question concerne l'affichage commercial sur les panneaux municipaux réservés aux associations. Beaucoup d'associations se plaignent de ne pas pouvoir disposer des emplacements qui leur sont réservés par un arrêté municipal sur les panneaux mis en place par la Ville. Ces mobiliers sont constamment recouverts et parfois même chaque demi-journée, il y a un roulement qui est fait, les associations ne peuvent donc disposer de ces panneaux, car ils sont recouverts par des entreprises à caractère commercial.

Ce que nous souhaiterions, c'est que l'on prenne conscience de ce problème et que l'on prenne des dispositions pour que ces panneaux soient réservés uniquement aux associations.

Troisième point sur lequel je souhaitais interpeller le Député-Maire, il concerne le stationnement sur les trottoirs, cette question m'a été suggérée par plusieurs commerçants et riverains de la rue Battant, qui se plaignent du stationnement abusif des automobiles sur les trottoirs.

Nous nous étions réjouis lorsque le Député-Maire avait annoncé des mesures pour limiter le stationnement sur les trottoirs, nous avons l'impression maintenant que ces dispositions ne sont plus tellement respectées et que de nouveau, notamment le dimanche matin, les trottoirs de chaque côté de la rue Battant sont encombrés de voitures, alors que le parking de la place Battant est vide. Je crois qu'il y a là un problème et que cela gêne beaucoup de monde.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur NACHIN de ces trois questions aussi intéressantes les unes que les autres puisqu'elles intéressent notre vie quotidienne. Je les reprendrai à l'envers.

Le stationnement sur les trottoirs, c'est vrai qu'il est interdit et que nos agents sont là pour sanctionner. Ils le font durant la journée ; à partir de 19 heures 30, ils sont relayés par les services de la Police Nationale et je crois qu'ils le font très correctement. Nous avons simplement accordé une dérogation pour le dimanche matin à Battant, et je trouve cela fort sympathique : tous les trottoirs de Battant sont occupés par les voitures et les piétons peuvent aller au centre de la rue, ils ne risquent absolument rien puisque les voitures roulent au pas. Je fais moi-même mes courses à Battant le dimanche matin, je n'ai que des compliments, il y a une fois sur dix où l'on me dit : regardez, les voitures sont sur les trottoirs, je dis oui c'est autorisé puisqu'on peut faire ce qu'on veut à Battant le dimanche matin ! Les commerçants sont très satisfaits, il n'y a que quelques écologistes qui grognent parce qu'il y a des voitures sur les trottoirs à Battant le dimanche matin seulement. Bien sûr il faut être rigoureux, mais on est dans un pays où on a le sens de la mesure, et le sens de la mesure se traduit le dimanche matin par une autorisation qui est donnée aux automobilistes de pouvoir faire leurs courses à Battant. Evidemment ce n'est pas très plaisant pour tout le monde mais je le dis bien, les piétons sont sur la rue et ils ne courent aucun risque, ils sont obligés de se serrer quand une voiture arrive, mais ce n'est pas grave.

Le deuxième problème concerne l'affichage commercial sur les panneaux municipaux réservés aux associations. Je rappelle qu'une loi de 1979 a fait obligation aux communes de faire aménager sur le domaine public ou sur le domaine privé communal des emplacements réservés à l'affichage d'opinions. Nous l'avons fait très largement à Besançon et effectivement la lutte contre l'affichage commercial sur ces emplacements se révèle difficile car comme l'indiquait André NACHIN, on y colle des affiches, on en recolle dessus deux heures après, etc. là encore c'est la liberté de s'exprimer par l'intermédiaire de ces panneaux. On ne va pas mettre derrière chaque colleur d'affiches de toutes les associations qui occupent ces panneaux, un agent de police pour dire attention vous y avez droit ou vous n'y avez pas droit. Je signale simplement que ces mobiliers qui ont été mis en place ont permis de réduire considérablement l'affichage sauvage qui existait avant, et en concertation avec l'Adjoint à la vie associative, on étudie des moyens encore mieux adaptés et protégés pour les associations qui peuvent d'ailleurs je le signale, bénéficier gratuitement des deux panneaux électroniques et ils le font très régulièrement. C'est là une manière aussi de faire communiquer les associations. L'affichage commercial sur les panneaux pour les associations est interdit c'est vrai, mais il y a de très grosses difficultés pour suivre tout ce qui se passe et on laisse assez largement la liberté à ceux qui affichent à ces endroits-là.

Sur les problèmes de sécurité liés à la circulation automobile, bien entendu je ne partage pas toutes les propositions faites par André NACHIN, mais nous avons le souci dans nos services et au niveau des élus, de suivre de très près l'évolution des choses. Nous avons ici une carte de Besançon sur laquelle nous indiquons par des points le nombre d'accidents mortels qui ont eu lieu. Il n'y a pratiquement pas de points noirs sur l'ensemble de la ville, il y a ici ou là des accidents qui sont dus en grande partie à des excès de vitesse ou à des conduites en état d'ivresse, nous en tenons le bilan.

Je signale qu'il y a une petite erreur dans les chiffres cités par André NACHIN. En 1988 à Besançon, il y a eu 463 accidents corporels mais déjà 11 et non pas 8 tués. C'est donc plus important que le chiffre cité, mais inférieur à celui de l'année 1989 où nous en sommes déjà à 17. Donc, de 11 nous sommes passés à 17, mais le total des accidents corporels a diminué, il est passé de 463 à 403, c'est-à-dire 60 de moins, ce qui montre une évolution intéressante due sans doute aux aménagements que nous avons apportés car je dois indiquer aussi à André NACHIN que la Ville fait partie du programme «RÉAGIR», depuis plusieurs années déjà avec la Préfecture, les services de police, les médecins, nos propres services et les élus dont l'Adjoint chargé de ces problèmes, Bernard RÉGNIER. Ce groupe «RÉAGIR» analyse les causes de chaque accident et propose s'il y a lieu des modifications ou des aménagements dont nous tenons compte. Parfois, cela fait râler certains, lorsque l'on met en place ici ou là pour couper la vitesse, tel aménagement au milieu de la chaussée, on se demande pourquoi ils ont encore la maladie du béton, de la pierre, des cheminements, c'est par suite des propositions faites par cette commission qui analyse les causes des accidents en ville.

Enfin, je dois souligner, ça m'est rappelé par le responsable des pompiers, que nous avons un service de secours routier assuré par ce service qui fonctionne parfaitement et il est impossible d'atteindre le degré zéro pour ces interventions ; mais nous avons un service de secours routier dont il est bon de souligner la performance, car de toutes parts on m'indique qu'effectivement c'est un service performant.

Il y aura toujours des problèmes liés à la circulation automobile, faut-il supprimer les automobiles ? Chacun en a besoin y compris les Verts pour se rendre à leur travail ! Nous essayons au mieux d'assurer les choses, faut-il faire des pistes cyclables en site propre ? Ça peut être étudié, nous l'avons déjà fait, c'est peu utilisé, il y a peu de Bisontins qui utilisent le vélo, il y en a vraiment très peu ; il y a quand même un Adjoint aux Affaires Économiques qui montre le bon exemple ! J'espère que cet exemple sera suivi et je lui laisse la parole pour conclure parce qu'il a un tout petit mot à vous dire.

Donc acte.